



DELIBERATION

Objet : Budget Commune – Affectation du résultat 2024

Le 5 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur Marc MONTEUX, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ludovic CEYTE, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Louis BELLE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction comptable M57, les excédents de fonctionnement doivent être affectés par délibération de l'Assemblée délibérante et couvrir, en priorité, les déficits d'investissements.

Il indique que le compte financier unique de la Commune présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

Résultat de l'exercice 2024 :	2 276 818.31 €
Résultat reporté 2023 :	1 721 256.88 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2024	3 998 075.19 €

Monsieur le Maire rappelle que le besoin de financement au 31/12/2024 est de

Sur résultat positif 2024 :	3 027 752.26 €
Sur résultat négatif 2023 :	3 075 116.71 €
Sur solde négatif des reports engagements 2024 sur 2025 :	517 237.40 €
Total du besoin de financement au 31/12/2024 :	564 601.85 €

Il précise que les éléments financiers ont été présentés lors de la réunion du groupe de travail municipal du 29 avril 2025 puis en séance du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **AFFECTE** ce résultat comme suit :

✍ En affectation obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des investissements pour la somme de : **564 601,85 €**

✍ Solde disponible au compte 002 en fonctionnement pour la somme de : **3 433 473,34 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 mai 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

